

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 AVRIL 2016

Le vingt-et-un avril deux mille seize, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de quinze, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 14 avril 2016.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, GERBEAU Philippe, MORAUT Christelle, LE DÉVÉHAT Yannick, LE LIBOUX Claude, ROBIN Evelyne, EVENNO Carole, LE BADEZET Yoann, LE GOFF Armand, ÉZANIC Jean-Louis, NEDELLEC Morgane, GUILLEMOT Marianne et LABORDE Catherine ;

Secrétaire de séance : L'HOSTIS Stéphanie.

DÉCISIONS

1°/ CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES POUR L'ANNEE 2017

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de tirer au sort les jurés susceptibles de faire partie du Jury d'Assises du Morbihan pour l'année 2017. Ce tirage au sort s'effectue à partir de la liste générale des électeurs de la commune. Pour la commune de GUERN, le nombre de personnes à tirer au sort est de 3. Sur ces 3 personnes, une seule est susceptible d'être retenue comme juré.

Le conseil municipal, après tirage au sort, a désigné les personnes suivantes :

- M. LE COCQ Dimitri domicilié à Bonalo ;
- Mme COUTOU LE GAL Arlette domiciliée à Lann Ninis ;
- M. HERVE Louis domicilié au 7, Penvern.

2°/ RÉVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS SOCIAUX ET TRÈS SOCIAUX

Monsieur le Maire rappelle que les conventions de location des logements sociaux et très sociaux prévoient une révision annuelle au 1^{er} juillet de chaque année, en fonction de l'indice INSEE du 4^{ème} trimestre 2015. A cette date, l'indice de référence des loyers était égal à 125,28 soit - 0,01 % d'augmentation par rapport au 4^{ème} trimestre 2014 avec un indice égal à 125,29.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de conserver les tarifs des logements sociaux et très sociaux, au 1^{er} juillet 2016 (soit pas d'augmentation ou de diminution des loyers).

3°/ TRAVAUX D'ELECTRICITE QUELVEN

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en sa séance du 25 septembre 2015, des travaux électriques ont été validés à l'intérieur et à l'extérieur de la chapelle Notre-Dame de Quelven.

L'entreprise SPE a été choisie pour les éclairages intérieurs et extérieurs de la Chapelle ainsi que la société Locarmor pour la location de la nacelle nécessaire à la bonne exécution des travaux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception d'un autre devis de l'entreprise SPE concernant le remplacement des luminaires extérieurs autour de la chapelle suite à des essais d'éclairage nocturne.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'accepter le devis proposé par l'entreprise SPE d'un montant de 3 960,96 € HT soit 4 753,15 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4°/ POINT RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nomination de Monsieur KERDELHUE Laurent au poste de Responsable des Services Techniques à compter du 1^{er} juin 2016 sur une quotité à temps plein de 35 h 00 hebdomadaires.

Monsieur le Maire rappelle qu'il prendra d'abord un arrêté de nomination de Monsieur KERDELHUE en qualité de stagiaire pendant une année, dont une période d'essai de 3 mois. Un arrêté de titularisation éventuelle sera pris à l'issue de cette période.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du recrutement de Monsieur GUENASSIA David au poste d'agent technique polyvalent à compter du 2 mai 2016 en contrat aidé de 35 h 00 durant un an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de valider la nomination en tant que stagiaire durant un an de Monsieur Laurent KERDELHUE,
- **DECIDE** de valider le recrutement de Monsieur David GUENASSIA en contrat aidé pour un an,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- **DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2016,
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure ci-dessous au 2 mai 2016.

5°/ MAITRISE D'ŒUVRE POLE ENFANCE

Monsieur le Maire présente au conseil les 5 équipes sélectionnées dans le cadre de la consultation à maîtrise d'œuvre pour le Pôle Enfance. Les auditions auront lieu le mercredi 27 avril prochain pour la sélection d'une équipe et la désignation du lauréat.

Monsieur le Maire propose de désigner le lauréat par délégation de pouvoir, après avis de la commission d'audition des 5 cabinets, afin de respecter au mieux le planning défini par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le cabinet VERIFICA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de donner délégation à Monsieur le Maire pour la désignation du lauréat maître d'œuvre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6°/ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de sa dernière séance du 18 mars le vote des subventions aux associations a été validé.

Depuis cette date, deux associations communales ont déposé un dossier de demande de subvention : GuernD'Art's et Passage d'Encres.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'octroyer les subventions suivantes au titre de l'année 2016 :

SUBVENTIONS 2016 (compte 6574)	MONTANT
GUERNDARTS	0,00 €
PASSAGE D'ENCRES	250,00 €

- **PRÉCISE** que les versements se feront uniquement aux associations ayant fourni leur bilan 2015 et leur Relevé d'Identité Bancaire.
- **AJOUTE** que la mention de l'aide de la commune de GUERN doit être mentionnée sur les supports de communication.

Le montant total des subventions aux associations pour l'année 2016 s'élève donc à **8 263,27 €**.

7°/ PRESENTATION DES CANDIDATS RETENUS POUR L'ART DANS LES CHAPELLES

Monsieur Jean-Pierre MARTIN informe l'assemblée des candidats retenus pour assurer le gardiennage et l'accueil des visiteurs lors de la saison de L'Art dans les Chapelles : Mlle HELLEC Chloé et M. LE BORGNE Guillaume.

8°/ QUESTIONS DIVERSES

Désherbage de la médiathèque

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors la précédente séance du 18 mars 2016 la suppression des documents du fonds de la médiathèque municipale dans le cadre d'une opération de désherbage a été votée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** que les livres devront être donnés à l'association Le Thuriadon de St-Thuriau et à EMMAÜS.

INFORMATIONS

1°/ BILAN VACANCES D'HIVER ALSH

Madame L'HOSTIS Stéphanie expose le bilan du centre de loisirs pour les vacances d'hiver 2016. Elle fait apparaître une fréquentation importante au centre de loisirs lors des sorties. Les enfants inscrits au centre de loisirs sont majoritairement âgés de 4 à 7 ans. Il en ressort un déficit pour le bilan du centre de loisirs durant ces vacances d'hiver de 2 685,84 € avec 5 896,35 € de dépenses et 3 210,51 € de recettes.

2°/ GUERN ACTUS DE MAI 2016

Monsieur le Maire rappelle que le Guern Actus de Mai est en cours de finalisation. Les articles étaient à déposer en mairie **pour le vendredi 15 avril 2016 dernier délai**. Le Guern Actus devra être déposé pour le 28 avril 2016 à la Poste pour une distribution le 2 mai 2016.

3°/ CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2016

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est de son ressort d'organiser les cérémonies officielles des 8 mai et 11 novembre.

La population guernate, l'école et les pompiers sont invités à ces cérémonies.

Une gerbe sera déposée au monument aux morts puis un vin d'honneur sera servi au bar de La Poste

Il est demandé aux élus d'être présents.

La cérémonie de commémoration du 8 mai 2016 se déroulera ainsi :

11h30 – Rassemblement dans la cour de la mairie,

11h45 – Dépôt de gerbes au monument aux morts,

12h00 – Vin d'honneur au Café de La Poste.

4°/ TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la décision du Conseil Départemental concernant les transports scolaires de fin d'année. Le Conseil Départemental stipule l'arrêt des transports scolaires à compter du vendredi 24 juin 2016 au soir pour les collèges et lycées et invite la municipalité à adapter ses transports scolaires communaux en conséquence étant donné l'absentéisme important prévu les lundi 4 et mardi 5 juillet 2016.

Il est donc affiché l'arrêt des transports scolaires communaux le vendredi 1^{er} juillet 2016 au niveau départemental.

Cette décision communale doit être prise après un point et une concertation avec les familles et écoles concernées et doit être notifiée avant le vendredi 24 juin 2016 aux services du département.

Les élus, à l'unanimité, décident de maintenir le transport scolaire communal les lundi 4 et mardi 5 juillet 2016 à Guern et d'en avvertir le Conseil Départemental.

5°/ REUNION PUBLIQUE MINES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion organisée par l'association Attention Mines aura lieu le **vendredi 3 juin 2016 à 20 h 00 à la salle polyvalente de Guern**.

La population guernate y est conviée.

Prochain conseil le jeudi 19 mai 2016 à 20 h 30.